

Generville

Bulletin municipal



janvier 2015





Secrétariat de mairie

Lundi Mardi Vendredi 9h-12 h
Mercredi Fermé
Jeudi 9 h - 12 h et 16 h - 18 h
Samedi* 10 h - 12 h
* Fermé le 4^e samedi du mois
5 rue Lyautey - 25870 Geneuille
Tél. **03 81 57 71 51**
Fax **03 81 57 74 41**
Mail mairiedegeneuille@wanadoo.fr
Site www.mairiedegeneuille.fr

Agence Postale Communale
Lundi Jeudi
9 h 30 - 12 h et 16 h 30 - 19 h
Mardi Mercredi Vendredi
9 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h
Tél. **03 81 81 39 55**

**CCAS Aide aux personnes
s'adresser à la mairie**

Bibliothèque
Centre communal,
samedi de 10h - 12h
Responsable Anne POTIER,
Tél. **03 81 48 24 77**

Service des eaux
et assainissement

SIAC, Tél. **03 81 56 86 50**
VÉOLIA, Tél. **0 969 323 458**

Périscolaire
Directrice Mme MOREAU
Tél. **03 81 21 63 80**



Permanences du Maire

Jeudi 17 h - 18 h
Samedi* 10 h - 12 h

* Fermé le 4^e samedi du mois ou sur rendez-vous



Permanences des adjoints

Patrick OUDOT,
environnement
06 88 62 34 56

Daniel POURCELOT,
Urbanisme et aménagement
mercredi 14 h - 15 h sur RDV

Sylvie COUNIO,
Développement économique et culturel
lundi 11 h - 12 h



Trésorerie de Marchaux

Lundi au vendredi
8 h 30 - 12 h 15 et 13 h 15 - 16 h
Tél. **03 81 57 92 05**

Les délibérations du conseil municipal, inscrites sur un registre, peuvent être consultées en Mairie.

Mémo réglementations

Les feux

Conformément à l'article 23.3 du **Règlement Sanitaire Départemental**, le brûlage en plein-air des déchets et détritiques de toutes natures est **rigoureusement interdit dans les agglomérations**.

De plus, interdiction générale de brûlage en plein-air pour les ordures ménagères ou assimilées y compris les déchets verts.

Les fumées émanant des déchets en combustion sont souvent toxiques, en particulier pour les personnes atteintes de gênes respiratoires et pour les enfants.

Nous le rappelons : la qualité des relations avec nos voisins résulte d'abord du respect des règles de courtoisie et civisme. Si nous avons droit à la tranquillité, nous avons aussi l'obligation de respecter celle des autres.

Les bruits et les animaux - Propriétés privées

❗ **Les travaux de bricolage et de jardinage** utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et 15h à 19h30, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

❗ **Les chantiers, les travaux bruyants, chantiers de travaux publics ou privés**, réalisés sur et sous la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein-air sont interdits : **Tous les jours de la semaine de 20h à 7h et de 12h30 à 13h30. Toute la journée des dimanches et jours fériés. A l'exception des interventions d'utilité publique en urgence.**

❗ **Les propriétaires d'animaux, en particulier les chiens, ou ceux qui en ont la garde**, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal.

❗ Les chiens

Ils doivent impérativement être tenus en laisse sur le domaine public et un permis de détention est obligatoire pour les chiens de 1^{re} et 2^e catégories.



Jean-Claude Petitjean

le mot du maire

Le conseil municipal et moi-même vous présentent leurs vœux les plus sincères de bonne santé, d'épanouissement personnel pour vous-même et vos proches, des vœux de renforcement des relations humaines que nous tissons les uns envers les autres sans oublier la réussite de vos projets personnels, professionnels ou associatifs. Nous avons également une pensée toute particulière pour ceux qui sont dans la souffrance et à qui nous souhaitons une rapide guérison.

Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux habitants arrivés en 2014.

Cette année sera marquée par deux élections. Les 22 et 29 mars nous élirons les conseillers départementaux qui remplaceront les conseillers généraux. Un nouveau périmètre des cantons a été défini par les services de l'Etat. Le canton de Marchaux est supprimé. Geneuille dépendra désormais du canton de Baume-les-Dames qui regroupera 97 communes pour 18300 habitants. Plus tard, à l'automne se dérouleront les élections régionales.

Je profite de cette occasion pour vous donner quelques informations sur les travaux réalisés ou en cours.

- La restauration de la Gravière est terminée mais il conviendra de continuer à préserver, à aménager et à réfléchir à de nouvelles activités sur ce site.
- Les travaux d'accessibilité à la Mairie et son réaménagement sont en cours. Ceux-ci devraient se terminer au mois de juin. L'agence postale communale sera installée dans ce bâtiment.
- Le projet d'aménagement de la place et de la rue du Chenil est prêt. L'appel d'offres auprès des entreprises a été lancé en décembre dernier. D'autres travaux de voirie sont à l'étude.
- En fin d'année le SIAC a procédé à un renouvellement des conduites d'eau potable, rue de la Gratotte.
- Les travaux se poursuivront par la rénovation du réseau d'assainissement en zone artisanale des Planches.
- Au cours de cette année, nous devons réfléchir sur le devenir du bâtiment de l'ancienne Poste et sur l'implantation d'une maison de retraite.

- Sur le plan économique, ERDF a entièrement rénové le poste électrique de Geneuille, route de Devecey. Ces travaux, d'un coût de 3 millions d'euros, permettront d'améliorer la qualité de la distribution, la sécurité des installations et la maîtrise des impacts environnementaux, conformes aux prescriptions du permis de construire. Pour ce poste, l'indemnité forfaitaire versée par ERDF à la commune passera de 27 000 euros à 41 000 euros en 2014.

- A la zone artisanale des Planches, rue des Prés Rouges, deux entreprises s'installent actuellement. Ces bâtiments serviront au stockage de matériaux pour la marbrerie FRANZI et la SCI de M. Charles Emmanuel.

Je terminerai en adressant mes remerciements aux conseillers municipaux, aux employés communaux, aux membres des commissions communales, aux associations à ceux qui fleurissent notre village, à toutes celles et à tous ceux qui œuvrent pour celui-ci, à nos 4 bibliothécaires, aux enseignants et aux enfants du village toujours plus nombreux aux cérémonies du souvenir. Leur présence et leur participation sont appréciées de tous.

Nous adressons nos félicitations à la direction et au personnel de l'entreprise ANOXYD qui, 2 ans après son rachat, a retrouvé le chemin de la croissance par la diversité de ses activités. Nos plus vives

félicitations iront à Madame Simone Augé, présidente d'ANOXYD qui a reçu, de l'Etat, la Légion d'Honneur, à monsieur Anthony Serra, chef à l'hôtel-restaurant de la Dame Blanche qui a décroché le titre régional de «**Jeune Talent 2015**» attribué par un guide gastronomique et à notre employé communal, Monsieur Léon Party qui s'est vu décerner la médaille d'honneur régionale, départementale et communale par Monsieur le Préfet de la Haute-Saône pour ses 25 années au service des collectivités.

A chacun d'entre vous



Le conseil municipal

1^{er} rang, de gauche à droite

Sandrine BOUTARD - 4^e adjointe,
Patrick OUDOT - 1^{er} adjoint,
Sylvie COUNIO - 2^e adjointe,
Jean-Claude PETITJEAN, Maire,
Pascale LOMONT, Jacques HERRMANN,
Pierrette VERDANT.

2^e rang, de gauche à droite

François LONGERON,
Charlotte GUENENGAYE,
Bernard BOURDENET, Michèle PANIZ,
Daniel POURCELOT - 3^e adjoint,
Daniel LOUCHE, Florence BEZ,
Marcel GRAND.



les projets engagés



Patrick Oudot, 1^{er} adjoint



• CCDBB Transports

Le bus qui transportait les quatre enfants des Salines a été supprimé en raison du coût de ce trajet qui prenait des proportions indécentes, la part de la communauté de communes était de 21 000 € plus l'accompagnatrice et des horaires qui ne convenaient pas systématiquement avec les rythmes scolaires. Pour cette année, mise en place d'un service de remplacement pour le transport du matin. Mais à partir de l'année prochaine je pense que la CCDBB n'assurera plus ce transport étant donné que ce service n'est pratiqué dans aucune autre commune.

• Gravière

Inauguration de la Gravière le 3 octobre 2014 par le Président du Conseil Général Monsieur Claude Jannerot en présence de la municipalité et de nombreuses personnalités. Le site, sous un soleil ardent, a fait l'unanimité pour reconnaître que l'endroit est particulièrement sympa, calme et très bien aménagé, que les panneaux pédagogiques sont d'une grande qualité. Canards, cygnes, foulques et grèbes huppées, etc. étaient au RDV. Après les discours, un vin d'honneur fut servi (plus de 150 invitations personnelles envoyées en partenariat avec le Conseil Général).



• Etang

Dans le cadre des ENS* avec le Conseil Général, la digue ainsi que le moine de l'étang de l'Aurètre ont été reconstruits complètement. Ces travaux devraient permettre qu'en été l'étang ne s'assèche pas.

Pour l'étang des Bruyères un arrachage des saules et la coupe de quelques arbres s'imposaient afin de redonner de la lumière à ce site.

Pour rappel ces trois sites sont classés *ENS (Espaces Naturels Sensibles).

• Barrage

Sur le barrage de Geneuille d'importants travaux ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SMAMBVO.

Une passe à poissons à bassins successifs à fond rugueux, une passe à canoë et la remise en état du clapet (vérin alimenté par des panneaux photovoltaïques qui permet en cas de crue de réguler automatiquement le débit). On peut voir une grosse cage piège qui permettra à certaines périodes de l'année de capturer des poissons afin d'étudier leur comportement et de les comptabiliser par espèces. Je rappelle que la pêche en amont et en aval de la passe à poissons est interdite, des panneaux « RESERVE » signalent les limites.

possible faute de bûcheron, Didier Bron partant à la retraite.

La solution de remplacement envisagée pourrait être du bois de chauffage débité en morceaux de 30 ou 50 cm livré à domicile. Le prix restant à définir, probablement entre 45 et 50 euros. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire à la Mairie, pour plus de renseignements, téléphonez à la Mairie 03 81 57 71 51 ou sur mon portable au 06 88 62 34 56.



• Forêt

Concernant la fabrication des stères vendus entre piquets ainsi que les stères bord de route au prix de 30 et 35 euros ne sera probablement plus



Syndicat Mixte d'Aménagement de
la Moyenne Vallée de l'Ognon

SMAMBVO

Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon



Le Syndicat a engagé en 2014 des travaux ambitieux pour la sauvegarde de nos milieux aquatiques et naturels :

- Mise en place du programme de réhabilitation et découverte de la Gravière.
- Mise en place du programme ENS du Doubs (Espaces Naturels Sensibles) : réhabilitation de l'étang de l'Aurêtre, création de mares à amphibiens...
- Création de baissières afin de maintenir le fonctionnement d'une zone humide.
- Réhabilitation de frayères pour le brochet.
- Acquisition de 30 hectares de zones humides répartis sur les Communes de Geneuille et de Bussières.
- Mise en place d'une passe à poissons sur les barrages de Geneuille et de Voray-sur-l'Ognon.

Le Syndicat d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon a mis en place une convention de partenariat avec la Communauté de Communes de la Dame Blanche et Bussières afin de mettre en place les programmes de réhabilitation des ruisseaux affluents de l'Ognon.

Un nouveau contrat de rivière sur le bassin versant de l'ognon sera validé début janvier 2015.

Ce contrat va permettre de poursuivre ces actions sur l'ensemble de la rivière.

Pour tout renseignement :

SMAMBVO

Yves MARCHISET, Directeur

Maison de l'Ognon

70190 Boulot

Tél. **03 81 55 02 18** / 06 07 63 23 16

smambvo@wanadoo.fr





Sylvie Counio, 2^e adjointe

Mouvements

chez les professionnels de Geneuille

- Dans les commerces

Depuis octobre, Thierry BENOIT est le nouveau gérant du camping municipal dans lequel il a entrepris d'importants travaux pour en améliorer la qualité et le confort. L'objectif est l'obtention, dans les délais les plus rapides, du classement «nouvelles normes» 2 voire 3 étoiles

Changement aussi chez «EMM'STYL», le salon de coiffure. Karine LAVAINÉ en est maintenant la nouvelle propriétaire mais n'envisage pas de changer l'enseigne. Originnaire de Geneuille, elle est enchantée de revenir au pays et souhaite y trouver aussi un logement pour s'y installer avec sa famille.

Rappel : La Cave Catalane a ouvert, sur la rue Lyautey, une petite épicerie-produits frais. Profitez-en !

- Dans les services

Ouverture d'un cabinet de Naturopathie, 24 rue Lyautey, à la même adresse que le cabinet infirmier, par Cécile LEPREUX qui prévoit aussi des conférences régulières, salle des Cérémonies, sur des thèmes tels que «les dépressions saisonnières» ou «le sommeil».

Elle reçoit sur rendez-vous.
Tél. 06 68 07 98 05

- Dans les entreprises

Année mouvementée pour ANOXYD. La société, très en difficulté, est reprise fin 2012 par Madame Simone AUGÉ, femme d'entreprise expérimentée, qui en devient la présidente et en diversifie très vite les activités, ce qui permet une offre plus complète auprès de nouveaux clients. Un incendie, en mai 2014, détruit toute une chaîne de production avec son bâtiment, venant couper



ce bel élan. Mais Madame AUGÉ et le Directeur Monsieur STORAI ne se laissent pas abattre et peuvent reprendre très rapidement leur activité et satisfaire leur clientèle.

Enfin, le 22 novembre 2014, en reconnaissance de l'extraordinaire travail accompli par Madame AUGÉ au service des entreprises de la région, depuis plus de 40 ans, Monsieur FOUSSERET, Maire de Besançon, lui remet les insignes de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur en présence de nombreuses personnalités.

- Les ZA de Geneuille accueillent de nouvelles entreprises :

ZA de Vauverilles, GMT express, entreprise de transports régionaux.

ZA des Planches, l'entreprise de travaux publics DESSET.

Et les dernières arrivées, ZA de la Brevette, la SCI Baïkal Investissement et l'entreprise FRANZI.

Rappel : Le Garage de Geneuille est aussi concessionnaire Citroën et peut vous proposer toute la gamme des voitures de cette marque. Pensez-y !

Activités Sportives, Animations et Fêtes



▪ **Samedi 17 et Dimanche 18 mai 2014 :** Concours Hippiques, 2 coupes offertes par la commune

▪ **Mardi 15 juillet :** «Concours de vélos fleuris, Tour de France 2014», ouvert aux enfants de 3 à 13 ans. En présence de Madame Monique CONSTANCIO, Vice-Présidente des Médailles de Jeunesse et Sports départemental qui a offert coupes, médailles et stylos aux participants. Goûter offert par la commune et temps magnifique ont aussi contribué à la réussite de ce moment.

Il a donc été décidé de renouveler ce concours en juillet 2015.

▪ **Samedi 30 et Dimanche 31 août 2014 :** Concours Hippiques, 2 coupes offertes par la commune

▪ **Dimanche 16 novembre 2014 :** Exposition Talents Cachés - Marché de Noël à la Maison pour Tous. 19 exposantes dont 7 de Geneuille. Remise du prix des plus belles réalisations à trois participantes :

Diplôme d'Or à Mmes Catherine GUENARD, Diplôme d'Argent à Alicia BOUGEOT et Diplôme de Bronze à Maryvonne BIOLUZ.



▪ **Samedi 6 décembre 2014 :** Visite du Marché de Noël en Alsace en bus. Voyage proposé par la commune à 80 personnes, en priorité des habitants de Geneuille (70 sur 80). Je vous souhaite à vous ainsi qu'à votre famille une très bonne année 2015.

Jacques Herrmann,
Conseiller délégué



Développement culturel

L'année culturelle 2014 a été encore plus intense que 2013.

- **Les concerts** ont continué à La Cave avec, comme prévu, Quartier Latin, les Fées Minées et Black Water, à l'église avec l'ensemble Prima Le Parole et à la Salle de la Libération avec le groupe Juke Box de Geneuille et le duo Poule et Poux Laidés lors d'une folle soirée country. Sur l'ensemble des concerts, cela représente un total d'environ 250 spectateurs dont 70% à 80% étaient de Geneuille.
- En 2015, nous avons prévu au premier trimestre, à La Cave, l'**accordéon magique** d'Olivier Urbano et la voix envoûtante de Lucie Etienne qui revient nous chanter, nous enchanter avec des standards américains et français.
- Au deuxième trimestre, toujours à La Cave, nous aurons de **la chanson 100% française avec le musicien et chanteur PEKO**. Pour la suite, rien n'est encore décidé.
- Concernant la musique, nous avons été particulièrement gâtés cette année puisque le **groupe Atlantis**, mené par Dany André, Président de l'ACSG, a offert au village un concert en plain air pour la fête de la musique et l'Association CAMA de Larians nous a envoyé le magnifique ensemble **TETRAKTYs** pour initier les enfants de l'école aux instruments de musique et offrir aux habitants du village un beau concert à l'église.

▪ Côté théâtre, c'était pas mal non plus, avec le spectacle de la Troupe de Geneuille (voir l'article de Jean-Marc Chalopin un peu plus loin dans ce bulletin) et la Comédie Bussière, invitée à Geneuille par le GAF, qui nous ont fait passer de très bons moments.

▪ **Anne BRUGIRARD, Maître-verrier**, a réalisé la réfection des vitraux de l'église de Geneuille et animé, le 14 novembre, une remarquable conférence sur cet ancestral métier d'art. La suite pourrait être l'organisation d'une journée du patrimoine ?

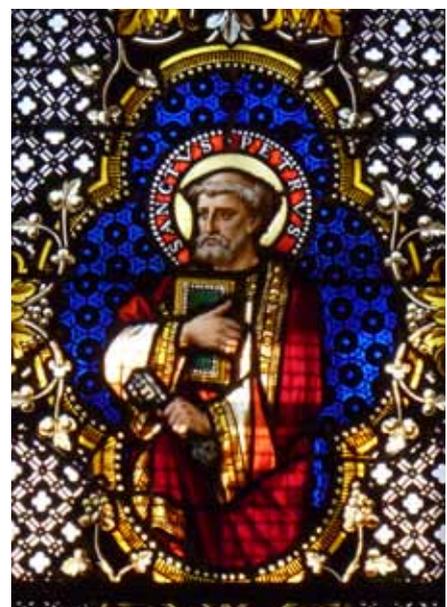
▪ Le 22 novembre, Salle de la Libération, s'est produit **le duo de clowns « GRABUGE »**, dans le cadre de la Saison Culturelle du Conseil Général et de la Communauté de Communes Dame Blanche et Bussière, pour la plus grande joie des petits et des grands présents cette soirée.

▪ Enfin, le Festival de Caves, qui n'a pu avoir lieu en 2014, est programmé pour mai 2015 et le spectacle sera choisi au début de l'année

Ci-contre, Jacques HERRMANN, conseiller délégué, vous parle des autres manifestations organisées par la commune, et que vous retrouvez maintenant depuis quelques années.

Enfin, je vous invite à prendre connaissance de toutes les autres manifestations organisées par les associations geneuilloises dans les pages qui leur sont consacrées.

Sylvie COUNIO, 2^e Adjointe



dossiers d'urbanisme & PLU

Daniel Pourcelot, 3^e adjoint

↳ Dossiers d'urbanisme de l'année 2014

Cette année, le comité consultatif des permis de construire a étudié :

- 7 permis de construire
- 24 déclarations préalables
- 26 certificats d'urbanisme

Rappels

Tout projet de travaux, qu'il soit soumis ou non à une demande de permis de construire ou de déclaration préalable, doit être conforme au Plan d'Occupation des Sols de la commune qui définit les règles d'utilisation du sol. Par conséquent, avant d'entreprendre toute construction quelle que soit la surface ou modification, vous êtes prié de vous présenter en mairie afin de connaître les règles d'urbanisme applicables à votre terrain.

↳ Taxe d'aménagement (nouveau taux à partir de Janvier 2015)

En couleur les modifications par rapport à 2013.

Vous allez déposer un permis de construire ou une déclaration préalable (déclaration de travaux) ?

En cas de création de surfaces nouvelles d'au moins 5 m² (habitation, extension, garage, piscine, places de parking, abri de jardin) vous êtes soumis à la **Taxe d'aménagement** depuis la Réforme de la Fiscalité de l'Urbanisme applicable au 1^{er} mars 2012.

↳ Taxe d'aménagement comprend

- Une part départementale (taux compris entre 0 et 2,5%)
pour le département du Doubs = 1%
- Une part communale (taux compris entre 0% et 20%)
pour la commune de Geneuille = 4.50% à compter du 1^{er} janvier 2015

▪ Calcul

Montant dû = (taux communal+taux départemental) x surface taxable créée x **705 €** (valeur réévaluée chaque année)

Soit = **(4,50 % + 1%) x surface taxable créée x 705 €**

▪ Exemples

- Pour un abri de jardin de 10 mètres carrés = **5,50 % x 10 m² x 705 € = 387.75€**
- Pour une extension de l'habitation de 30 mètres carrés = **5,50 % x 30 m² x 705 € = 1163.25 €**

Ces informations sont données à titre indicatif et ne tiennent pas compte d'abattements ou de réévaluations éventuels)

▪ Cas particuliers

Pour certaines installations, la taxe est fixée de façon forfaitaire partout en France :

- Exemple pour **les piscines** : 200 € par mètre carré x **5,50 % soit pour une piscine de 40 m² = 440€**

▪ Plus de renseignements

sur www.service-public.fr rubrique Professionnels et entreprises /Fiscalité/ Impôts locaux / Taxes et redevances locales / Taxe d'aménagement

↳ PLU (Plan Local d'Urbanisme)

▪ Quelques rappels

Première réunion de lancement du PLU multi-communal le 14 septembre 2009. Initialement il concernait les 4 communes les plus proches de la Gare TGV ; Auxon-Dessous, Auxon-Dessus-Geneuille et Cussey.

Dans un deuxième temps les communes de Devecey, Chatillon le Duc et Chevroz sont venues se rattacher à ce projet.

L'élaboration du PLU après appel d'offres a été confiée au groupement constitué du cabinet Chartier, de Conseil Aménagement Espace Ingénierie et Atelier Eric François

Délai initial d'exécution : 36 mois.

En raison de la complexité globale du dossier, de l'évolution des lois et des documents supra communaux, de l'actualisation nécessaire de l'écriture des PADD au regard de la mise en place du SMIX (syndicat mixte de coordination pour le développement du secteur de la gare TGV) un avenant a dû être adopté et a fait l'objet d'une délibération au Conseil Municipal du 24 janvier 2014.

Le délai d'exécution est donc porté à 66 mois.

▪ Objectifs d'urbanisation

Objectif souhaitable de 170 nouveaux logements sur 25 ans.

Rythme moyen de 7 nouveaux logements par an. (14,5 logements par an pour ces dix dernières années)

La consommation moyenne des espaces a été de l'ordre de 7,5 logements par hectare (20 ha de consommé pour les dix dernières années)

L'objectif souhaité dans le cadre du SCOT est de **13 logements par ha.**

Les besoins en espace de développement d'habitat avoisine donc les 11,5 ha brut pour les 12-13 ans qui suivront l'approbation du PLU, avec un objectif de 30 % de nouveaux logements en collectif.



Znieff de type 1 sur Geneuille

▪ Les Zones humides et Znieff de type 1

L'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2009 impose de repérer et caractériser toutes les zones humides sur les zones à urbaniser (AU) d'un PLU.

Cette mission a été attribuée au cabinet Oberti de St Apollinaire 21850.

(Dépense supplémentaire de 10447 euros pour les zones UA et la zone du triangle ferroviaire)

Cette étude sur la caractérisation des ZH a été réalisée en Novembre 2013, le rapport d'expertise a été remis à la Commune le 4 Décembre 2013.

La méthodologie utilisée a été contestée par les services de l'état (DDT) qui a émis de nombreux avis eux mêmes contestés également par le bureau d'étude.

L'analyse des résultats effectués par les services de la DDT laissaient apparaître une zone humide importante au centre du triangle ferroviaire destiné à recevoir un projet de grand équipement structurant, et des zones humides de taille importante au sein de notre commune dans les différents secteurs à urbaniser, remettant en cause les possibilités d'aménagement, sans compter la présence d'une Znieff de type 1 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique

Faunistique et Floristique) qui rend inconstructible tout terrain situé dans son secteur.

Il a fallu attendre le mois de juin pour que la situation se débloque et que les travaux d'avancement du PLU puissent reprendre.

Les PADD (Plan d'Aménagement et de Développement durable) de chaque commune ont donc dû être réécrit, pour tenir compte des contraintes très fortes liées à ces zones humides.

Un travail de coordination est mené avec le SIAC depuis septembre 2014 de façon à établir pour chaque commune et par espace de projet les capacités réseaux en matière d'eau usée, eaux pluviales et eau potable et de quantifier les investissements lourds éventuels sur certains secteurs concernés par l'urbanisation.

Nous attendons ces fiches réseaux pour décembre 2014.

A la suite de cette étude, chaque PADD devra de nouveau être débattu en Conseil Municipal, et nous pourrons ensuite entrer dans l'écriture des règlements de chaque zone de notre futur PLU.

Enfin une étude environnementale obligatoire (étude d'impact) devra se

faire au printemps 2015.

Nous ne manquerons pas de vous informer de la poursuite du déroulement de l'élaboration complexe de ce PLU multi-communal.

▪ Les Papeteries

Le projet des Papeteries n'avance pas, malgré de nombreuses réunions en Mairie avec les porteurs du projet et les services de l'état impliqués dans ce dossier.

Un permis a été déposé en 2012, et il a fait l'objet d'un refus tacite faute de production des pièces complémentaires réclamées.

Il existe aussi des contraintes fortes sur le site : **PPRI, risques d'inondations.**

Une partie des bâtiments se trouve en zone ND, zone protégée, où la démolition est possible mais pas la reconstruction dans le cadre du règlement actuel de notre POS.

La cote de référence pour les crues a été revue à la hausse, nécessitant de modifier le projet initial.

Un diagnostic **pollution** est à établir de façon prioritaire et urgente.

Nous attendons.

les actions engagées



Sandrine BOUTARD, 4^e adjointe

• Action en faveur des Jeunes de Geneuille

L'action menée par le Centre d'Action Sociale et de la Commission Spéciale Jeunes, a été un grand succès car nous avons pu distribuer plus de 110 cartes avantage Jeunes à un prix préférentiel de 3 euros.

A la vue d'un tel succès cette opération sera bien évidemment renouvelée sur 2015 toujours avec le soutien du CCAS.

Nous aimerions sur 2015 créer un forum de discussion avec nos jeunes pour connaître leurs attentes et voir si celles-ci sont réalisables.

• Réunion du Bien Vieillir du 14 novembre 2014

Conjointement avec L'IREPS et la Présence Verte, une réunion d'information sur le bien vieillir a été organisée. Là aussi une bonne participation des habitants de Geneuille, avec la présence de 50 personnes, nous donne l'envie de continuer de telles actions. Nous avons donc ouvert un atelier «équilibre» avec 15 participants et la première séance a eu lieu le jeudi 20 novembre 2014.



Nous préparons d'ores et déjà deux réunions qui seront dans la continuité de notre projet d'information «**Bien Vieillir**» avec la mise en place d'un atelier «**mémoire**» au premier semestre 2015 et d'une conférence « nutrition » qui se déroulera sur notre commune de Geneuille dans le courant du deuxième semestre 2015.

• Opération colis

Le 20 décembre, nous avons eu le plaisir avec l'équipe du Conseil Municipal de distribuer plus de 102 colis à nos habitants âgés de plus de 70 ans. Ce fut un moment agréable pour nous.

• Notre projet « Maison de retraite » : où en est-il ?

Avancement du projet «Maison de retraite»

Grand projet que nous allons porter tout au long du mandat. Ce projet nous tient à coeur car nous avons tous dans nos familles une personne âgée qui aura besoin éventuellement un jour d'un hébergement adapté et agréable. Pour ces raisons, je porte ce projet avec force et dynamisme. Nous sommes pour le moment au stade des études, nous avons déjà rencontré M. Perette directeur d'Age et Vie. C'est un concept nouveau qui se situe entre la maison de retraite type EPHAD et les unités de vies traditionnelles. Les structures Ages et Vies sont présentes de plus en plus au coeur de notre communauté et ont une grande réputation de qualité et d'humanité.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de nos avancées.

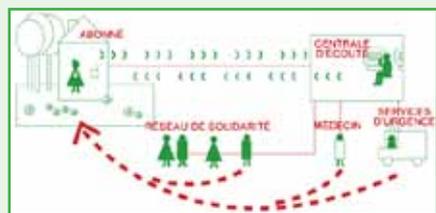
Je suis très heureuse de servir ma commune et plus particulièrement les habitants de Geneuille, je vous souhaite à tous une très belle année 2015.

Sandrine BOUTARD, 4^e adjointe

La téléassistance à domicile

Elle est destinée aux personnes isolées, âgées ou handicapées, désireuse de rester à domicile en toute sécurité, quelque soit leur régime social et de retraite. Elle permet également de rassurer les enfants et l'entourage en sachant que la personne qui leur est chère sera vite secourue en cas de besoin.

Comment cela marche-t-il ?



Fiable et efficace, le système qui fonctionne 24h/24 et 7 jours/7, Lorsqu'un abonné déclenche un appel à n'importe quel moment du jour et de la nuit, cette alarme est immédiatement reçue par les professionnels des Centrales d'écoute Présence Verte, situées à Ludres, Bischeim et Bry-sur-Marne ; L'interlocuteur dialogue avec l'abonné, analyse la situation et fait intervenir un membre de son réseau de solidarité (un voisin, un membre de la famille désigné à la signature du contrat et qui possède la clé de l'habitation), appelle son médecin ou alerte les services d'urgence si la situation le requiert. Après toute intervention la centrale d'écoute rappelle systématiquement chez l'abonné et s'assure que quelqu'un soit bien intervenu.

Sur rendez-vous un conseiller se déplace sans engagement



Association Présence Verte
Franche-Comté

5, rue Jean Bernard DEROSNE
70000 Vesoul

Tél. 03 84 75 07 93

Créée en 1986, notre association compte plus de 3200 abonnés.

A leur service, 5 conseillers se déplacent sur l'ensemble du territoire régional couvert par l'association.

Depuis le 1^{er} septembre 2007, l'association bénéficie d'un agrément service à la personne.

les travaux



Daniel LOUCHE, conseiller délégué



• Mairie

« Oh, tu as vu, ils cassent tout ! Pourtant elle était belle notre mairie... »

Eh, oui, nous cassons tout, mais elle sera encore plus belle après, mais surtout bien plus fonctionnelle.

En effet, ce projet a été initié pour une première raison simple, qui est la mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite). C'est une loi, même si nous n'étions pas obligés de le faire aujourd'hui, nous aurions dû le faire demain.

La deuxième raison est l'intégration de la poste dans le bâtiment. Il sera plus fonctionnel, plus accessible et plus pratique pour l'ensemble des utilisateurs et enfin un accueil client et des bureaux qui permettront à nos secrétaires de travailler dans de bonnes conditions afin de pouvoir répondre aux mieux à vos attentes.

Les travaux ont démarré en octobre 2014 et se termineront en juillet 2015.

Nous sommes ravis d'avoir pu travailler avec des entreprises de notre commune, comme l'entreprise Parente ainsi que l'entreprise Bonglet représentée par un de nos administrés.

• Jeux devant l'école

Pour amuser les petits à la sortie de l'école, et les autres jours, nous avons installé quelques jeux sur la place devant l'école.

Nous avons travaillé avec la société KOMPAN, spécialiste dans le domaine qui nous a très bien conseillés et assistés sur ce projet.

Nous rappelons que ce sont des jeux pour les petits, puisqu'ils sont conseillés jusqu'à 6 ans.

Que les enfants en profitent...

Il est fort regrettable que quelques personnes, à qui le respect du bien d'autrui n'a certainement pas été enseigné, ont cru bien de «taguer» ces jeux...

J'en appelle au civisme de chacun afin que de tels agissements ne se reproduisent plus. Notre commune, petit à petit s'aménage, s'embellit et devient encore plus conviviale, alors respectons la !



• Place du Chenil

Nous travaillons actuellement, sur la deuxième phase du projet d'aménagement, qui concerne la partie se situant après la maison pour tous.

Des places de parking sont prévues ainsi qu'une réhabilitation de l'ensemble. Nous en profitons pour remettre l'ensemble aux normes et refaire la rue du Chenil.

Nous sommes actuellement dans la première phase qui consiste à obtenir des subventions afin de boucler financièrement le projet.

Ce gros projet de voirie, si tout va bien, devrait voir le jour au printemps 2015.

Nous ne manquerons pas de vous informer sur l'avancement de celui-ci.

Daniel LOUCHE, Conseiller Délégué





▪ Finis Terrae

Au mois de janvier 2014, nous sommes allés au petit Kursaal voir Finis Terrae avec les JMF. C'étaient des musiques celtiques. Il y avait comme instruments de la harpe et de la guitare. Ils racontaient des légendes.

Candice, Liloue, Cloé, Clara.M.

▪ Duo Berimba

L'année dernière, mardi 1^{er} avril 2014, nous sommes allés regarder un spectacle réalisé par deux artistes : Béatrice Morisco-Rheuter et Stéphane Grojean qui ont interprété «Duo Bérimba». Ils ont mélangé la guitare et le marimba (instrument brésilien). Il y avait des percussions et la guitare faisait un son magnifique. Il y avait des changements de rythmes.

Lucas, Enzo, Mathis

▪ Pic en plants

Le 13 février 2014, nous sommes allés voir un spectacle de marionnettes. C'était très drôle. Ça parlait d'une vieille dame et d'une jeune fille qui allaient avoir un nouveau voisin. La jeune fille et le voisin sont tombés amoureux. Et vu que la vieille dame se faisait écraser son jardin, elle soupçonnait ses deux voisins. C'était génial !

Arthur, Joseph, Adrien



▪ Randonnée urbaine à Besançon

En avril 2014, nous sommes allés en randonnée urbaine au centre ville de Besançon. Le matin, on a visité la ville en faisant un jeu de piste et l'après-midi, on a fait un rallye photo sur la place Granvelle. Le midi, on a mangé à la Gare d'eau.

Emma, Marion et Solène

▪ USEP athlétisme

Nous sommes allés au stade Léo Lagrange en bus. Nous y sommes restés toute la journée et on a pique-niqué là-bas. Nous avons fait du lancer de vortex, de cerceau, de ballon de rugby... Nous avons aussi fait de la course de vitesse, de haies puis d'endurance. Pour finir, on a fait du saut en longueur.

Léa, Hugo et Simon.P.

▪ Château de Joux

Nous sommes allés au «Château de Joux». Le matin, nous avons visité le château fort en faisant un jeu de piste. Nous avons découvert l'histoire de «Berthe de Joux». Puis, nous avons vu «le grand puits» du château. Nous avons essayé la calligraphie avec une plume comme avant.

Lola, Clara.S. et Rayan



▪ Les changements de rythme à l'école

Ça a changé par rapport à l'année précédente : maintenant, nous avons classe le mercredi de 8h30 à 11h30 ! Par contre, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi, nous n'avons pas de récré l'après-midi car on finit à 15h45.

Simon.L., Tilio et Aaliyah

▪ Le nouveau fonctionnement de l'école

Cette année, il n'y a plus que 6 classes avec 147 élèves.

Il y a les PS-MS avec Nathalie Génisson, les MS-GS avec Sandrine Ligier, les CP-CE1 avec la directrice Catherine Duffait et Claire Javel, les CE1-CE2 avec Christelle Haulet et les CE2-CM1 avec Sylvie Defer. En CM2, notre maîtresse se nomme Mme Chrystelle Klein. La maîtresse de CM1 de l'année dernière, Virginie Poizat, est partie dans une autre école. Mme Bruet est partie en juin à la retraite.

Ilona, Lya, Delphine et Florent

▪ Péricolaire

Directrice
Mme MOREAU Tél. 03 81 21 63 80

▪ Ecoles

Mme DUFFAIT, Directrice
jeudi Tél. 03 81 57 62 27
lundi / mardi / vendredi

Tél. 03 81 57 74 37

▪ **Maternelle** Tél. 03 81 57 62 27
▪ **Élémentaire** Tél. 03 81 57 74 37

▪ **CCDBB** 6 route de Besançon,
Devecey Tél. 03 81 56 73 64

Liste des associations

▪ Club Amitié et Concorde

Mme Gisèle LESTAGE
6, rue de la Prairie
25870 GENEUILLE
Tél. 03 81 57 72 89

▪ Association Culturelle et Sportive

M. Daniel ANDRE
6, rue des Bruyères
25870 GENEUILLE
Tél. 03 81 57 75 75

▪ Association de Chasse

M. Frédéric BEORD
5 a, rue Maupomet
25870 GENEUILLE
Tél. 03 81 57 60 37

▪ Association des Cavaliers de l'Ognon

M. Dany LAURENT
3, rue de l'Enclos
25870 CUSSEY/L'OGNON
Tél. 03 81 57 73 35

▪ Association des Donneurs de Sang

M. Guy CHOLEY
6, chemin de la Thère
25870 GENEUILLE
Tél. 03 81 57 73 36

▪ Association Familles Rurales

M. POGUET Jérôme
12, rue de l'Abreuvoir
25870 GENEUILLE
Tél. 03 81 57 67 25

▪ Association la Chenille

Mme Julie LATGER
8, rue du Chanois
25870 GENEUILLE
Tél. 03 81 21 95 19

▪ CCOEC

Mme Sylvie COUNIO
Mairie de Geneuille
25870 GENEUILLE
Tél. 03 81 57 71 51

▪ Football Club de Geneuille

M. BENOIT Pascal
8, rue Souleau
25870 GENEUILLE
Tél. 03 81 57 60 02

▪ Geneuille Animations et Fêtes

M. Thierry PORTELLI
6 c, route des Papetiers
25870 GENEUILLE
Tél. 03 81 57 66 39

▪ Tir sportif de Geneuille

M. GORMOND Michel
12, rue du Coteau
25220 THISE
Tél. 03 81 61 07 64 ou 09 61 32 11 65



La chenille

La Chenille est une association de parents d'élèves ayant des enfants scolarisés à l'école Jean-Claude CUENOT.

Elle a été créée dans l'objectif d'animer la vie autour de l'école particulièrement en organisant des manifestations conviviales où les enfants, les enseignants, les parents et tout habitant de Geneuille peuvent se retrouver, partager et échanger.

Elle a aussi pour but d'accompagner les projets pédagogiques menés par les enseignants (sorties culturelles ou sportives, voyages ...) en aidant à leur financement (prise en charge des frais de transport, participation aux sorties...).

Vous serez informés tout au long de l'année des différentes manifestations et vous serez à chaque fois les bienvenus avec un peu de votre temps, vos idées, vos remarques...

N'hésitez pas à **contacter** directement les membres de l'association, à nous envoyer un **e-mail** : lachenille@free.fr, ou à déposer un **courrier dans la boîte aux lettres de la Chenille, située au portail de l'école**.

Nous restons à votre écoute et vous souhaitons une très bonne année 2015.

Les membres de La Chenille

Julie, Isabelle, Gaëlle, Christelle, Claire, Corinne, Emmanuelle, Corinne, Aurélie, Nadège, Marie et Sylvain.





**CLUB AMITIÉ ET CONCORDE
GENEUILLE**

amitié & concorde

Chaque année, un regard est porté sur les différentes activités du club. Toutes les activités programmées en 2014 se sont bien déroulées. La journée «**choucroute**» a connu un franc succès.

L'animation par un membre du club «**les copains d'abord**» a ajouté un plus à son bon déroulement.

Des membres du club ont profité du voyage à l'île d'Oléron organisé par le secteur des 2 vallées du 25 mai au 1^{er} juin.

Deux adhérentes nous ont quittés :

- Andrée COUTURIER, fidèle participante à toutes les activités.
- Andrée MENNECIER a tenu la trésorerie du club pendant de nombreuses années. Elle était moins présente ces derniers temps en raison de difficultés pour se déplacer.

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux adhérents.

Nous invitons les personnes susceptibles d'adhérer au club à venir nous rejoindre un jeudi après-midi pour jouer au loto et ensuite apprécier le goûter servi.

Avec nos meilleurs vœux à toutes et à tous.

La Présidente, Gisèle LESTAGE

Agenda

Pour l'année 2015, les dates des goûters et des différentes manifestations ont été fixées.

• Goûters

8 janvier, 9 avril, 21 mai, 10 septembre, 8 octobre, 12 novembre.

• Assemblée Générale

jeudi 12 février.

• Journée promotionnelle

jeudi 12 mars

• Repas

11 juin
17/18 octobre
10 décembre

amitié
choucroute
Noël

CCOEC

Comité Communal d'Organisation
d'Événements Culturels

A l'initiative et sous l'impulsion de Mme COUNIO Sylvie Adjointe au Maire, cette association régie par la loi de 1901 a été créée lors de L'Assemblée Constitutive en date du 15 novembre 2013.

Cette association a pour but d'organiser et de mettre en œuvre des événements culturels publics sur le territoire de la commune de GENEUILLE. Son siège social est la Mairie.

Son Conseil d'administration est composé de 8 membres minimum dont 4 membres du conseil municipal adhérents bénévoles ayant versé une cotisation. De ce conseil a été élu le bureau avec Madame Sylvie COUNIO Présidente, Madame Brigitte

GRAND Trésorière et Monsieur Maurice LOMONT Secrétaire.

Son financement est principalement assuré par une dotation votée chaque année au budget de la commune, des subventions, des cotisations, des ventes de produits, le prix des entrées des manifestations.

Il s'agit pour cette association de bénévoles de proposer une offre culturelle complémentaire de ce qui peut déjà exister sur la commune : groupes musicaux très divers et variés, théâtre contemporain, concerts, expositions artistiques, etc.

Les activités se déroulent soit dans la salle de la Libération, l'église, mais aussi la cave voutée qui se trouve sous le bâtiment rénové de l'ancienne cure permettant une ambiance particulière pour certains événements. Un programme de manifestations est élaboré par le conseil d'adminis-

tration en fin d'année pour l'année suivante, dans le but d'avoir un choix varié pour le plaisir de tous, réparti sur l'année.

L'information sur les dates et lieu des manifestations est réalisée par diffusion d'affichettes dans toutes les boîtes aux lettres et par affichage dans la commune.

Une participation est demandée à chaque spectacle.

Afin de permettre à cette association le CCOEC de perdurer et de proposer des spectacles variés, nous vous encourageons à participer par votre présence aux spectacles, à proposer vos idées.

N'hésitez pas à adhérer à notre association le CCOEC, nous avons besoin de vous afin de rendre notre village plus vivant et attractif.

Maurice Lomont, secrétaire.



amicale des donneurs de sang

Devecey & ses environs

Le don du sang

Un gros besoin de sang neuf

À Besançon, l'Établissement français du sang s'inquiète d'une nette baisse du renouvellement des donneurs. Une tendance à vite inverser. Nous comptons sur vous.

Donner son sang : un acte citoyen responsable

Vous pouvez donner votre sang en toute sécurité :

- si vous avez entre 18 et 70 ans (18 et 65 ans pour un don de plaquettes ou de plasma),
- si vous n'êtes pas à jeun,
- si vous êtes en bonne santé,
- si votre poids est au moins égal à 50kg,
- si vous répondez avec sincérité à toutes les questions lors de l'entretien médical qui précède le don.

Ma générosité ne doit pas mettre en danger la santé du receveur

L'entretien pré-don obligatoire réalisé par un médecin de l'Établissement Français du Sang (EFS) a pour objectif de s'assurer de l'aptitude au don du candidat.

C'est aussi dans l'intérêt du receveur que le donneur peut être soumis à certaines contre-indications.

Pour donner son sang, il faut attendre :

- 7 jours après la fin d'un traitement par antibiotiques,
- 7 jours après des soins dentaires (sauf soin carie : 1 jour),
- 14 jours après un épisode infectieux
- 4 mois après un voyage dans un pays où sévit le paludisme,
- 4 mois après une intervention chirurgicale importante (hospitalisation > 24 h), un perçage ou un tatouage,
- 6 mois après un accouchement.

Les situations suivantes peuvent présenter un risque qui sera évalué par le médecin de l'EFS :

- comportement sexuel à risques,
- utilisation de la drogue par voie injectable ou nasale.

En 2014, on note une augmentation des dons lors des collectes organisées par l'Amicale de DEVECEY et ses environs.

Le détail des collectes est le suivant :

- 4 janvier : 137 personnes présentées
- 7 mars : 114 personnes présentées
- 17 mai : 216 personnes présentées
- 25 juillet : 137 personnes présentées
- 24 octobre : 148 personnes présentées

Les besoins en produits sanguins étant en constante augmentation en raison du vieillissement de la population et des innovations dans la qualité des soins, **il suffirait d'un don supplémentaire par an par personne pour répondre à l'augmentation des besoins.**

En 2014 nous avons accueilli 75 nouveaux donneurs

Dates des collectes en 2015

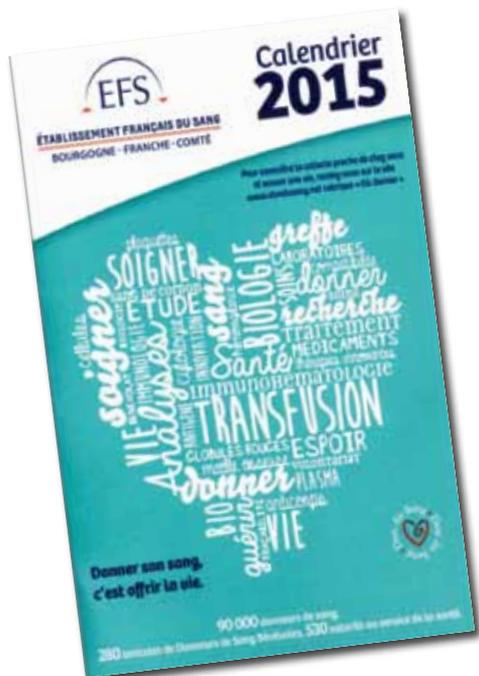
- samedi 3 janvier de 9h à 12h30
- jeudi 12 mars de 16h à 20h
- vendredi 29 de 16h à 20h
- mercredi 5 août de 16h à 20h
- samedi 10 octobre de 9h à 12h30

Et vous, que donnerez-vous ? Quand donnerez-vous ?

Nous vous attendons.

Merci à Claudine GRENOUILLET (GENEUILLE) de nous avoir rejoint au conseil d'administration et en cuisine lors des collectes..... !

Guy CHOLEY, Président



Pourquoi donner son sang ?

Il n'existe pas de produit capable de se substituer au sang humain,

- le don de sang est **irremplaçable**,
- le don de sang est **indispensable pour sauver des vies**.

Chaque minute de chaque jour, des centaines de personnes ont besoin de sang.

Chaque année, 1 000 000 de français sont soignés à l'aide de produits sanguins :

- 500 000 sont transfusés en produits labiles,
- 500 000 sont traités avec des médicaments fabriqués à partir du plasma.

A savoir : chaque transfusion n'est indiquée que quand le pronostic vital du patient est en jeu.

Chaque jour ce sont près de 10 000 dons qui sont nécessaires



Les cavaliers de l'Ognon

4, rue de l'Enclos - 25870 CUSSEY-SUR-L'OGNON
Tél. 06 63 13 57 19 - Mel : daniel.laurent55@bbox.fr

L'association des Cavaliers de la Vallée de l'Ognon (association loi de 1901) affiliée à la Fédération Française d'Équitation a été créée en 1990. Elle a pour objet d'organiser des compétitions officielles, des manifestations équestres et de promouvoir le cheval et les activités équestres.

Depuis sa création sur le terrain « aux Vignes » sur la commune de Geneuille, les membres de l'association aidés de bénévoles ont apporté des améliorations très sensibles aux installations et aux infrastructures qui font la réputation du site et son succès sans cesse grandissant.

➤ **Ce terrain de compétitions est le seul de ce niveau en Franche-Comté. Il est connu et apprécié dans tout l'hexagone.**

Il était susceptible de devenir un pôle régional avec les aménagements envisagés en profitant de l'opportunité des propositions d'une entreprise qui malheureusement n'avait pas prévu que des autorisations devaient être sollicitées pour déposer

de la terre. Actuellement le dossier reste en suspens, en attente d'une décision relative au devenir du remblai de terre déposé. Aucun accord n'ayant été trouvé avec la société DTP pour évacuer la terre, l'association sera peut-être contrainte à être dissoute ne pouvant assumer le coût de l'opération (devis d'un montant de 220 000 €)

➤ En 2014, comme depuis de nombreuses années, **il a été retenu pour organiser les Championnats Départementaux et Régionaux en Concours Complet d'Équitation et en Attelage** ainsi que la finale régionale d'utilisation des Chevaux Comtois. De nombreuses écuries venant de Franche-Comté mais aussi de Bourgogne et d'Alsace viennent s'y entraîner pour préparer les différents Championnats de France. L'association essaie de maintenir le site et les manifestations en attendant la concrétisation du projet de pôle équestre régional.

➤ **Le CSO ou Concours de Saut d'Obstacle consiste à enchaîner un parcours d'obstacles sans faire de fautes.** C'est la discipline la plus facile à comprendre pour le néophyte

puisqu'il suffit de regarder si la barre tombe ou non et le chronomètre nous indique qui a été le plus vite sur le tour.

➤ **Le CCE ou Concours Complet d'équitation** consiste à enchaîner trois tests : le dressage où le cavalier doit exécuter différentes figures avec son cheval, le saut d'obstacle et le cross qui part du même principe que le saut d'obstacle sauf qu'ici les obstacles sont « naturels » c'est-à-dire que les obstacles ne peuvent tomber. Ce qui implique que le cavalier doit avoir une expérience des trois disciplines équestres résultant d'un entraînement judicieux et rationnel.

➤ **L'attelage**, discipline de tradition où une « voiture » est attelée derrière un ou plusieurs poneys ou chevaux, compte trois tests : le dressage, la maniabilité qui consiste à faire passer l'attelage dans un parcours de quilles surmontées de balles et le marathon. Ces épreuves valident la compétence et l'habileté du meneur et permettent de tester la bonne condition physique, la franchise, la soumission et la souplesse des chevaux.

Daniel LAURENT, Président



Meilleurs Voeux 2015

G

A

2014

F



JUN 21 HEURE
FE de la MUSIQUE
au Stade
GENEUILLE
Restauration / Buvette

copie repro



EXPRESS 24/24
Maxi 40 Tonnes
06 07 41 85 82

TAROT
CONCOURS CONVIVIAL
22 Maison
Pour Tous
MARS 20H00
GENEUILLE
Places limitée
Inscription: 7 €
à l'ognon Offerte - Inscripton 7 €
EXPRESS 24/24
Maxi 40 Tonnes
06 07 41 85 82
RU
plus d'infos <http://gaf.geneuille.com>

copie repro

Au départ, café, croissant vous sera
offert par le Camping de Geneuille
les Peupliers
CAMPING
25870 GENEUILLE
06 72 14 72 53
campinglespeupliers2@free.fr
Proximité Gare TGV

copie repro



Rando Moto
4ème édition
Jeudi 1 Mai 2014
Road Book



A votre reto
vous sera off
Allianz
17 rue de la Mou
25000 BESANCON

AE
10 rue
Tel. 03 81

MAUSSIERES COMEDIE
A GENEUILLE

27
AVRIL **VIDE**
GENEUILLE **GRENIER**
Réserv

Retrouver toute l'actu sur notre site
<http://gaf.geneuille.com>



familles rurales

L'Association Familles Rurales de Geneuille propose depuis 12 ans ses services aux familles de la commune.

Une centaine de familles ont utilisé ses services en 2014

Elle regroupe les activités suivantes

- Périscolaire et centres de loisirs pendant les vacances
- Piscine pour les enfants le mercredi
- Atelier Théâtre

Prise de compétence de la communauté de communes

Depuis le 1^{er} mars 2013, la compétence périscolaire est assurée par la Communauté de commune, alors qu'elle était auparavant assumée par la Commune. Le 1^{er} janvier 2014, la communauté de communes du Val de la Dame Blanche a fusionné avec celle de la Bussière, pour donner naissance à la Communauté de communes Dame Blanche et Bussière (CCDBB), avec un nouveau conseil communautaire et un changement de présidence. En mars 2014, suite aux élections municipales, nous avons de nouveau changé d'interlocuteurs, soit le troisième changement en 13 mois. La vie n'est donc pas un long fleuve tranquille et les besoins d'échanges et d'adaptation ont été nombreux cette année, d'autant plus que ce calendrier mouvementé coïncidait avec la réforme des rythmes scolaires.

Cette prise de compétence va impliquer dans le temps une homogénéisation des services proposés par les centres périscolaires des différentes communes, de nombreux échanges sont actuellement en cours avec la CCDBB et les structures périscolaires voisines pour travailler dans ce sens.

La réforme des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires est entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2014. La CCDBB a demandé aux structures périscolaires présentes dans les villages de prendre en charge la période de l'«entr'acte», de 15h45 à 16h30. L'équipe d'animation de l'association accueille donc depuis la rentrée une cinquantaine d'enfants sur cette tranche horaire qui fait le lien entre l'école et les activités périscolaires qui suivent à partir de 16h30.

Des activités sont également prévues une fois par semaine pour les enfants, en deux groupes de moins de 6 ans et plus de 6 ans. En novembre et décembre, ce sont par exemple des ateliers cuisine et des séances de Zumba qui sont programmées une fois par semaine.

Les activités tennis de table et Gymnastique ne demandent qu'à redémarrer

L'activité Tennis de Table s'est arrêtée en juin 2012. Son redémarrage reste possible : la salle et les tables sont toujours là, il ne manque qu'un ou quelques parents bénévoles qui pourraient donner un peu de leur temps 1 ou 2 soirs par semaine.

Plus que jamais, l'association ne pourrait fonctionner sans l'engagement de bénévoles qui donnent de leur temps pour animer les activités ou participer au conseil d'administration. Je tiens cette année encore à les remercier pour le temps donné au service de tous.

Nous vous souhaitons une excellente année 2015

*Pour le conseil d'administration
Jérôme Poguet*

↳ Le Péri-scolaire

Le péri-scolaire est ouvert tous les jours d'école à tous les enfants scolarisés à Geneuille. C'est une structure type centre de loisirs, ce qui implique du temps pour effectuer des activités comme les jeux ou le bricolage. Les nouveaux locaux ouverts en 2011 permettent une bien meilleure organisation avec des salles de restauration et d'activité séparées, et un accès plus rapide et sécurisé depuis l'école.

▪ Le matin de 7h30 à 8h30

L'accueil se fait de 7h30 à 8h, puis les enfants sont en activité de 8h à 8h30 (pas d'arrivée entre 8h et 8h30)

▪ Le midi de 11h30 à 13h20

Le repas est pris dans les locaux, les enfants s'y rendent accompagnés de l'équipe d'animation.

Jusqu'à 70 enfants prennent leur repas le midi dans le nouveau réfectoire.

▪ L'Entracte de 15h45 à 16h30

Goûter et récréation de 15h45 à 16h30 pour faire le lien entre la sortie de l'école et 16h30.

▪ Le soir de 16h20 à 19h30

Activités de 16h30 à 18h30, voire 19h30 avec possibilité d'accompagnement des devoirs

↳ Les centres de loisirs

Les centres de loisirs prennent le relais du péri-scolaire le mercredi et pendant les vacances.

▪ Le mercredi après-midi

Le centre est ouvert de 13h30 à 18h30. Des mercredis à thème sont régulièrement proposés. (Bowling, cinéma, spectacles, etc.).

▪ Les petites vacances

A l'exception des vacances de Noël, où la demande est très faible, le centre est ouvert une à deux semaines au cas par cas, tous les jours de 8h30 à 17h30.

▪ Les grandes vacances

Le centre de loisirs est également ouvert au mois de juillet. Un ou deux minis camps de 2 à 4 jours sont organisés chaque année en fonction des catégories d'âge, ainsi que plusieurs sorties.

Le mini camp prévu cette année à Marnay a dû être annulé en raison d'une météo trop défavorable.

↳ Les activités

▪ Piscine

Treize enfants répartis en deux groupes de niveaux différents vont chaque mercredi à la piscine du centre Omnisport Pierre Croppet à Besançon. Les enfants sont pris en charge depuis Geneuille, et se rendent à la piscine en bus accompagnés d'une animatrice et d'un parent.

▪ Théâtre

La troupe du Théâtre de Geneuille, composée d'adultes et d'ados, a présenté en mai 2014 trois représentations d'un spectacle original «Sur les pas d'Ulysse».

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Jean Marc Chalopin
jean-marc.chalopin@orange.fr
ou 0381576650

↳ L'équipe d'animation

▪ L'équipe d'animation est dirigée par Céline Moreau et son adjointe Anne Sidonie Michel, toutes deux titulaires du BAFD.

▪ Sandrine Luca, Siham Zmirli, Katia Andreani et Mélanie Guillaume assurent de manière régulière l'encadrement des enfants et les animations.

▪ Christelle Seneville assure l'entretien des locaux et la logistique des repas avec le reste de l'équipe.

▪ L'équipe se renforce temporairement au mois de juillet, notamment pour les mini camps.

Nous remercions aussi vivement les maîtresses qui complètent l'équipe d'animation en cas d'empêchements de dernière minute.

Vous pouvez rencontrer Céline Moreau ou Anne Sidonie Michel toute l'année pendant les heures d'ouverture du péri-scolaire ou des centres de loisirs.

↳ Le Conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'association compte 6 membres bénévoles, qui ont été reconduits ou élus lors de notre dernière assemblée générale d'avril 2014.

Nous sommes à votre écoute tout au long de l'année pour adapter les activités de l'association aux besoins des familles de Geneuille, vous pouvez contacter chacun d'entre nous, nous nous chargerons de vous représenter au sein de l'association

- Jérôme Pogue (Président)
- Géraldine Thomas (Trésorière)
- Yann Sauret (Secrétaire)
- Chantal Perin
- Guy Choley
- Mathieu Bonfils

Contact

2, impasse de l'Ancienne Cure,
25870 Geneuille

Email : afr@geneuille.com

Pour plus d'informations

<http://afr.geneuille.com>

Vous trouvez sur notre site web les informations pratiques, les menus, les programmes des centres de loisirs, des explications sur la tarification, et bien d'autres informations.



L'odyssée théâtrale continue

Encore avec les souvenirs de l'aventure du mois de mai dernier, l'atelier théâtre a repris en septembre. Toute la troupe ou presque s'est retrouvée autour d'un repas convivial, repas réguliers qui agrègent les individus à cette aventure collective. Là, les discussions ont permis de se remémorer les moments forts de la session dernière présentant «**Sur les pas d'Ulysse**». Cette création entre récit et théâtre relatait sur un ton humoristique et parfois décalé l'odyssée d'Ulysse. Elle a permis à environ **200 personnes de découvrir ou redécouvrir** ses péripéties sur l'île des Lotophages, dans la grotte du cyclope, sur l'île de Calypso..., différentes étapes dans différents lieux de Geneuille, intérieurs et extérieurs. La Maison pour Tous, la Cave, la Salle des Cérémonies ont pu être investies car gracieusement mis à disposition par la municipalité. Cet événement est venu fêter les 10 ans d'existence de l'atelier théâtre adolescents/adultes. Si dans l'épopée d'Ulysse les faveurs des dieux et particulièrement de Zeus et de Poséidon ne sont pas toujours présentes, elles l'ont été pour la troupe car le beau temps a été au rendez-vous.

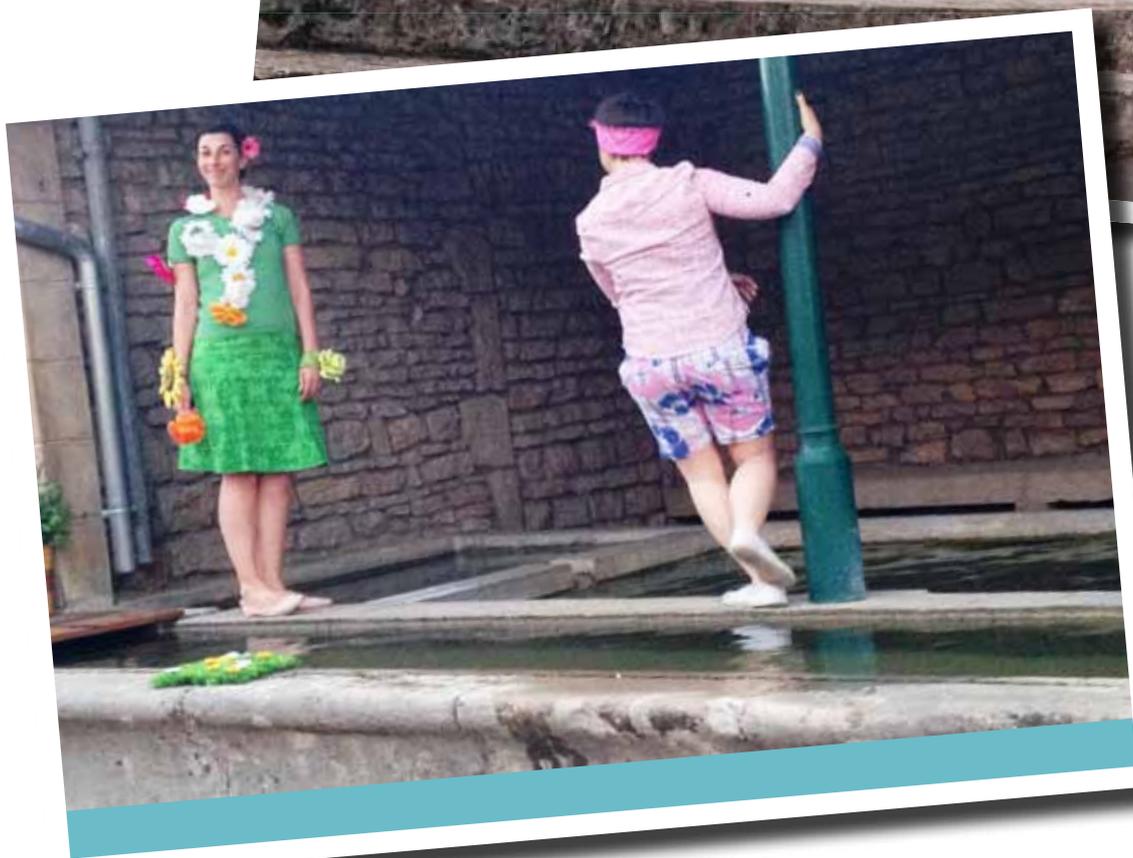
Lors de cette soirée de rentrée, une très bonne nouvelle est annoncée. **Le dossier proposé au fond d'encouragement des pratiques amateurs a été retenu** et l'atelier touchera une subvention par la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC).

Ses souvenirs heureux évoqués et la bonne nouvelle accueillie avec joie et fierté, il a fallu se projeter sur la saison 2014-2015. Certains et certaines annoncent qu'ils ou elles font des breaks. La metteuse en scène, Tali Serruya, embarquée dans sa carrière théâtrale à l'international, n'accompagnera pas cette nouvelle année. Dommage qu'Amélie Brigitte, Françoise, Léna et Sophia ne continuent pas. Julien, Jean-Marc, Grégoire et Patrice restent de la partie.

Les recherches d'un nouveau professionnel et de nouveaux participants sont lancées.

Le 14 octobre, l'atelier accueille les nouveaux.

Trois nouvelles personnes sont accueillies : une adolescente Jeanne, Françoise et David. **Virginie, nouvelle professionnelle, accompagnera l'atelier toute l'année** jusqu'à la création de mai/juin. Elle propose une nouvelle aventure au groupe, davantage orientée sur le corps dans l'espace. C'est toujours avec gaieté et simplicité que les exercices commencent et que les liens se font. Le premier trimestre sera l'occasion de faire connaissance, de faire différents exercices théâtraux (déplacement, voix, improvisation...) et de définir le projet de l'année. C'est en janvier que le projet de création se précisera. Si des personnes sont intéressées elles peuvent encore nous contacter.



ACSG

L'Association Culturelle et Sportive de Geneuille
présente à tous ses meilleurs vœux
pour la nouvelle année 2015.



Daniel André

E-mail

danyandre2@wanadoo.fr

Tél. fixe

03 81 57 75 75

Tél. portable

06 73 93 09 57

➤ Tout d'abord, **de nouvelles inscriptions à l'activité «marche»** sont venues étoffer le groupe qui compte désormais plus de 20 participants.

Comme depuis de nombreuses années, ce groupe arpente les chemins forestiers dans la campagne Geneuilloise et des environs à une allure accessible à tous.

**Le rendez-vous de départ est toujours fixé place du Chenil tous les mardis à 14 heures (inscriptions sur place).
Responsable : Mme Jacqueline Millon.**

➤ Ensuite, pour la seconde fois, et compte tenu du succès de la première exposition de 2013, nous présenterons **une nouvelle exposition de «peintures et photos»** qui se tiendra vraisemblablement **à la salle de la libération le 11 octobre 2015**. Nous enregistrons dès à présent les inscriptions sachant que le nombre d'exposants sera plus important cette année et sera ouvert aux peintres des alentours.

Nous vous informerons plus en détail sur cette manifestation en temps utile.

➤ **Nous pensons encore à de nouvelles activités** et nous examinerons avec une attention toute particulière tous vos souhaits et suggestions.

Un grand merci à tous ceux qui ont déjà œuvré dans la réussite de tout ce qui a pu être réalisé grâce à vous.

➤ **La prochaine assemblée générale aura lieu début mars 2015** : la date sera fixée prochainement.

venez nombreux nous faire profiter de vos idées !

Le président et le conseil d'administration

Comment vous convaincre

de nous rejoindre à la Bibliothèque municipale de Geneuille ?



Sur les 1400 habitants, nous comptons 200 adhérents ! C'est déjà bien, me direz-vous, mais nous avons la capacité de vous accueillir plus nombreux...

D'abord vous dévoiler la richesse de notre offre. 6791 livres dont :

- 1991 romans adultes,
- 588 romans policiers,
- 373 BD adultes,
- 417 documentaires,
- 702 romans jeunesse,
- 623 albums enfants,
- 299 BD jeunesse,
- des documentaires...

Ensuite, vous démontrer que **votre bibliothèque n'a rien de «ringard»** ! Les locaux ne sont pas tristes, les livres ne sont pas poussiéreux, les bénévoles qui vous accueillent ne sont pas grincheux, le public est varié et nous vous proposons de nombreuses nouveautés tout au long de l'année.

Enfin, **l'adhésion ne coûte que 8 € par famille** (quel que soit le nombre

de personnes du foyer) pour l'année civile, vous pouvez **emprunter 4 livres par carte pour une durée de trois semaines** (qui peut être prolongée sur simple demande). Vous pouvez **réserver un livre, nous faire part de vos souhaits** pour nos prochains achats ou nous demander un titre précis que nous pourrions obtenir auprès de la médiathèque départementale.

De plus, cette année, nous commencerons **un partenariat avec la médiathèque de Devecey** (plus de livres à votre disposition, ainsi que des CD de musique).

Alors, convaincu ?

Nous vous accueillons le **samedi de 10 h à 12 h** et bientôt une nouvelle permanence...

*L'équipe de la
Bibliothèque Municipale*





Sombres souvenirs d'une terrible époque

Oui, ce sont de sombres souvenirs que je veux évoquer.

Les premiers remontent à l'été 1939. C'était un beau jour d'été, de septembre précisément, dans notre village de Geneuille, comme partout d'ailleurs. Je n'avais que sept ans.

D'un seul coup j'ai entendu «c'est la guerre». Je ne comprenais pas alors en quoi cela consistait mais j'ai vite compris. Les hommes âgés de moins de 40 ans étaient mobilisés, vidant le village. Non seulement les hommes étaient mobilisés, y compris Monsieur le Curé, mais aussi les chevaux.

Dans le même temps, j'ai vu des soldats français s'installer dans une espèce de bâtiment en planches qui à l'époque servait de salle des fêtes. Il se trouvait en bas du village en face de «l'Avenue»¹. Mais nos soldats ne sont pas restés là longtemps.

Bien vite 1940 est arrivé. Dès le mois de juin, j'ai pu voir de très nombreuses familles passer devant la porte de la maison. Les gens étaient à pied, évidemment, tirant ou poussant charrettes, landaus et tout ce qui pouvait être emporté. Ce monde venait d'où ? Il ne le savait pas, il fuyait. Ils allaient où ? Devant eux.

Nos soldats partaient également, bientôt remplacés par les troupes allemandes qui prenaient possession des maisons laissées vides par leurs propriétaires. Quand ces derniers sont revenus, ils n'ont pu que constater les dégâts.

Mais revenons à nos soldats partis de Geneuille. Deux au moins ont été très vite mis hors de combat. Je citerai Auguste BILLECARD, habitant juste en face de l'école, qui n'a pas eu le bonheur de voir sa fille. D'autres ont été fait prisonniers, dont Eugène CARTIGNY qui n'a pu regagner Geneuille qu'après cinq ans de captivité.

Passons.

Pour les habitants du village, la vie n'était pas agréable non plus, loin s'en faut.

Un fait m'a terriblement choqué. Un dimanche matin, l'office de la messe fût interrompu par des soldats allemands qui ont fait sortir tout le monde de l'église pour leur permettre d'assister à leur propre office.

D'autres épisodes pourraient être cités. Je n'en rapporterai qu'un.

C'était l'hiver 1941, il faisait très froid. Une importante couche de neige recouvrait tout. Je me trouvais dehors en train de jouer quand un soldat allemand sortit de l'épicerie «Les Docks»² portant sur une épaule un bon cageot d'oranges. Je regardais ces oranges avec envie ce que remarqua cet individu. En riant, ils'avançavers moi en disant «t'en veux une ?» Bien sûr, je m'avançais confiant vers lui qui, posant son cageot, prit une boule de neige qu'il m'envoya sérieusement dans le ventre. Et, tandis que je pleurais, lui riait très fort. Cette orange, je ne l'ai jamais digérée.

Je pourrais citer bien d'autres épisodes mais ce serait trop long.

Je terminerai en pensant à une bonne nouvelle. Pendant que quelques personnes suivaient le cortège funèbre d'un maquisard tué deux ou trois jours plus tôt entre Geneuille et Monclay, des acclamations de joie se faisaient entendre «les Américains, les Américains» courant depuis le haut du village à partir de la «Vierge».

Cette joie était cependant atténuée par la nouvelle qu'un soldat américain venait d'être mortellement blessé à la hauteur des appartements de l'usine. Ce n'était semble-t-il qu'une anecdote tant le bonheur était grand, mais lui non plus je ne l'ai pas oublié, il avait 19 ans. Un jour, j'ai demandé à Monsieur le Maire si une stèle commémorative au nom de ce soldat, Albert TAMBURINE, pouvait être érigée sur la place du monument aux morts et l'idée a été immédiatement agréée. J'ai pu aussi, en compagnie de Michel MARLIN, président du mouvement «Le Souvenir Français», aller rendre hommage à ce valeureux soldat au cimetière américain d'Épinal.

Ainsi je termine ce long exposé mais je n'oublierai jamais tous ces événements qui se terminent par l'hommage rendu à ces deux soldats qui ont donné leur vie pour la liberté, le plus précieux des Biens.

André FEUILLET

ERDF

poste source de Geneuille

Quel est le rôle d'un poste source ?

- Abaisser la tension de 225 000 V, 90 000 V ou 63 000 V à 20 000 V.
- Réguler la tension du réseau 20 000 V et répartir la puissance sur les différents réseaux.
- Limiter les intensités transitant sur le réseau de transport.
- Identifier les défaillances survenant sur les réseaux électriques desservis ou bien dans le poste source (plan de protection).

La sécurité des personnes et des biens : une priorité pour ERDF

Chaque poste source est en permanence sous la surveillance de l'Agence de Conduite Régionale qui dispose des moyens de télécommande des appareillages du poste en temps réel. En cas d'avaries sur les réseaux, l'opérateur doit donc intervenir pour réalimenter le maximum de clients en un minimum de temps.

La cohérence d'ensemble est assurée au travers d'un plan de protection global, qui garantit la sécurité des personnes et des biens en assurant à la fois la mise en sécurité des installations quel que soit le type d'avarie rencontrée et la réalimentation rapide des clients.



Contribuer à la sûreté du système électrique français :

- en délestant sur ordre ou automatiquement (en fonction des niveaux de fréquence ou de tension) une partie des clients alimentés,
 - en émettant les ordres tarifaires (heures pleines/heures creuses ...).
- Le but de ces tarifs est de lisser les

appels de puissance et donc de réduire les pointes de consommation.

Travaux réalisés à Geneuille

Le poste source de Geneuille alimente environ 12800 habitants et 28 entreprises répartis sur 57 communes (dans le Doubs et la Haute-Saône). Il est équipé de 2 transformateurs de 36 MVA*.

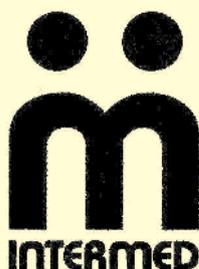
La décision de rénovation du poste source de Geneuille a été prise dans le but d'améliorer la qualité de la distribution d'électricité, la sécurité des installations et la maîtrise des impacts environnementaux, ainsi qu'anticiper les besoins en énergie du territoire.

Au coeur de cet ouvrage, deux transformateurs de 36 MVA* ont été remplacés.

La mise en place de la technologie numérique, pilotée par ordinateur, a renforcé les automatismes. La rapidité des manoeuvres et la sécurité des installations ont ainsi été améliorées : en cas d'avarie sur un transformateur, le second peut être sollicité et en cas de perte totale de l'alimentation électrique du poste, des possibilités de réalimentation des clients existent depuis les postes sources voisins.

Les travaux ont été réalisés entre mars 2013 et octobre 2014 pour un montant de 3 millions d'€ (amortis sur 30 ans)

* MVA : mégavoltampère.



Permanences à Geneuille

Jour	Horaires	Lieu
14 janvier 2015	10 h - 12 h 30	Salle des associations 2, chemin de l'ancienne Cure à Geneuille (bâtiment situé à côté de l'agence postale communale)
11 mars 2015		
13 mai 2015		
8 juillet 2015		
9 septembre 2015		

Les personnes qui souhaitent être reçues peuvent prendre rendez-vous par téléphone au **03 81 81 54 79**



Un nouveau service de proximité pour les chercheurs d'emploi

Permanence à Devecey

tous les mercredis matins entre 9h et 12h à la Maison des Services (6 route de Besançon).

Cette action proposée par l'Association du Pays des 7 Rivières s'adresse à toutes les personnes qui rencontrent des difficultés dans leurs démarches d'accès à l'emploi afin de leur apporter une aide individualisée, au plus proche de chez elles.

Possibilité de participer à certains ateliers en lien avec l'emploi et la formation.

**N'hésitez pas à nous contacter au 03 84 91 90 37
pour prendre un rendez-vous.**

**Association du Pays des 7 Rivières
Maison de Pays – Place du Souvenir Français – 70190 RIOZ**

Tél : 03 84 91 90 37 – Fax : 03 84 91 88 34

Courriel : apprioz@paysdes7rivières.org –

Site : www.paysdes7rivières.org

Prévention

**Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !**

Protégez votre domicile

- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clés.
- Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

Vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

En cas d'absence

- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité.
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « Tranquillité vacances ». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
- Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
- Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie. Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité). Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).
- Protégez les traces et les indices.
- Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.

Pour en savoir plus,
www.interieur.gouv.fr



Mariages

- REBOURS Dominique et PASTEUR Christine 3 mai 2014
- AYADI Karim et LIENARD Emilie 31 mai 2014
- MEYLAN Pascal et LODENS Valérie 28 juin 2014
- BENARD Vincent et HEINRICH-ROQUERE Laure 5 septembre 2014
- MELIN Laurent et QU Qingjuan 25 octobre 2014



Naissances

- FEUILLET Célestine 1^{er} mars 2014
- GUYOT Alix 27 mars 2014
- VINSU Noé 30 mars 2014
- GUIBAUDET Gaëtan 8 mai 2014
- CHARLES Victoria 4 juin 2014
- FARIELLO Mathis 10 juin 2014
- FILLIEUX Esteban 26 juin 2014
- GUYEN Rose 15 juillet 2014
- BERTON Lucie 24 juillet 2014
- BLOND Martin 1^{er} août 2014
- STREIT Luis 5 août 2014
- MAZZOLINI Maël 24 octobre 2014
- LOREAU Sérèna 17 novembre 2014
- WOLFF Marilyne 2 décembre 2014
- BOLE Manon 17 décembre 2014



Décès

- COUTURIER Andrée (née JACOUTOT) 12 février 2014
- MENNECIER Andrée (née CARTIGNY) 11 octobre 2014
- BESSIA René 29 octobre 2014
- BREaute Janine (née TRIBOULEY) 30 novembre 2014
- CHAGUE James 14 décembre 2014
- HUERTAS Antonio 22 décembre 2014

Plan de Geneuille

- limite commune
- voies de desserte transport ferroviaire

Plan détaillé à consulter devant la mairie





Services

Location de salles

- **Maison pour Tous**
Réservée aux habitants de Geneuille
M. François LONGERON • Tél. 03 81 57 71 14
- **Salle de la Libération**
Renseignements auprès de l'Agence
Postale Communale • Tél. 03 81 81 39 55

Services assurés par la CCDBB

(Communauté de Communes Dame Blanche Bussière)

- **Maison des Services**
6 route de Besançon DEVECEY
Tél. 03 81 56 86 81
- **Compétences scolaire, périscolaire
et extra-scolaire** • Tél. 03 81 56 73 64
- **Ordures ménagères**
Tél. 03 81 56 86 81
- **Relais familles assistantes maternelles**
Tél. 03 81 56 85 52 ou 06 88 60 18 80
- **Transports-Allo bus**
Tél. 03 81 59 05 00

Comptes-rendus du Conseil
Communautaire disponibles en
Mairie et sur internet
www.cc-dameblanche.org



Services aux habitants

- **INTERMED**
121 Grande-Rue • 25000 BESANÇON
Tél. 03 81 81 54 79
Permanences en Mairie de Geneuille
se renseigner au secrétariat de mairie.
- **Agence Postale Communale**
2 rue Maupommet • Tél. 03 81 81 39 55
- **Garage Geneuille Automobiles**
ZA Les Planches • 61 rue Lyautey
Tél. 03 81 57 71 74
- **Taxis de Geneuille**
 - M. RIBEIRO
Tél. 03 81 57 74 89 ou 06 08 56 58 39
 - M. DOS SANTOS
Tél. 03 81 57 67 66 ou 06 08 36 47 93

Santé

- **Médecin**
Dr Daniel POURCELOT
71 rue Maupommet • Tél. 03 81 57 71 57
- **Médecin de garde** • Tél. 3966 la nuit,
le week-end et les jours fériés.
- **Kinésithérapeutes**
16 rue Maupommet
Mme Laurence VALNET
Tél. 03 81 57 67 72 ou 06 74 05 30 71
M. Bruno FONTAINE • Tél. 06 87 94 47 57
- **Infirmier DE**
M. Jean-Sébastien OUDOT
24, rue Lyautey
Tél. 03 81 62 19 82 ou 06 75 87 92 82
Permanences lundi - mercredi de 9 h à 9 h 30
ou sur rendez-vous

Numéros d'urgence

- **Pompiers** • 18
- **Samu** • 15
- **Urgences N° européen** • 112
- **Police** • 17
- **Gendarmerie d'École Valentin** • Tél. 03 81 21 16 60 (1 rue des Tilleuls)
- **Hôpital** • Tél. 03 81 66 81 66 (standard CHU)
- **Centre antipoison** • 15 (Besançon) ou Tél. 03 88 37 37 37 (Strasbourg)
- **GDF Urgence Sécurité Gaz** • Tél. 0 800 47 33 33
(appel gratuit depuis un poste fixe)